



SAINT - GABRIEL
- DE -
VALCARTIER

Volume 10 | Tome 3

MAI 2017

Dans ce numéro :

Information communautaire	2-6, 1,18
Perceptions de taxes	4
Urbanisme et Travaux publics	3-8
Service de sécurité incendie et SQ	9, 10
Service des sports, loisirs et culture	2, 11-18

SUJETS D'INTÉRÊTS

- **VIDANGE FOSSES SEPTIQUES P. 2**
- **VENTE DE DÉBARRAS COMMUNAUTAIRE P. 5**
- **TERRAIN DE JEUX D'ÉTÉ P. 11**
- **LIGUES DE BALLE FEMMES/ENFANTS - INSCRIPTIONS P. 12**
- **TOURNOI DE BALLE DONNÉE P. 12**
- **PROGRAMME COUCHES LAVABLES P. 4**
- **OFFRES D'EMPLOI ÉTUDIANT P. 2 ET 6**

BUREAU MUNICIPAL
Congés fériés:
Lundi 22 mai
Vendredi 23 juin
Vendredi 30 juin

BULLETIN D'INFORMATIONS L'INDISPENSABLE



MOT DU MAIRE

Le printemps est finalement à nos portes et je suis convaincu que plusieurs d'entre vous ont hâte d'entamer le ménage du printemps! Heureusement, la température plus clémence nous procure la motivation nécessaire.

J'aimerais profiter de cette occasion pour vous informer des nouveautés dans votre Municipalité. À la demande de plusieurs de nos jeunes citoyens, je suis heureux de vous annoncer l'arrivée d'un nouveau parc de planche à roulettes. Celui-ci sera déménagé de son emplacement initial à la patinoire à un endroit près du terrain de basketball. Ce sera un module dans les formes de l'art et celui-ci devrait être emménagé pour le début juin. Je suis sûr qu'il sera apprécié par tous nos amateurs de planche à roulettes.

Nous remplacerons le parc de

planche à la patinoire par un tout nouveau sport nommé Pickleball. Ceci est un sport combinant des éléments du tennis, du badminton et du ping-pong. Le sport se joue avec des raquettes et une balle trouée. Tous ceux qui l'ont essayé, adorent ce sport. Des citoyens expérimentés ont acceptés de montrer comment jouer à ce sport aux intéressés. Des cours auront lieu les lundis et mercredis soirs au Mont Saint-Sacrement. Voir à l'intérieur de cette édition pour plus de détails.

Une autre nouveauté est celle d'un système de son de haut calibre au Centre communautaire. L'acoustique promet d'être beaucoup améliorée et tous les citoyens bénéficieront de la clarté qui en résulte. La rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite sera installée au début de l'été à la nouvelle entrée du Centre

communautaire. Aussi cet été, aura lieu la mise en ligne de notre nouveau site internet.

Cet outil sera très utile pour les citoyens afin de communiquer l'information concernant une panoplie d'évènements se déroulant dans la Municipalité. Je vous souhaite une navigation agréable!

Je suis aussi très heureux d'annoncer l'arrivée de notre nouvelle inspectrice municipale, Lysa-Marie Hébert.

Finissante tout récemment de l'Université de Montréal, elle commencera à travailler le 1er mai. Étant parfaitement bilingue, je n'ai aucun doute qu'elle sera un atout pour notre équipe municipale. Bienvenue Lysa-Marie!

Brent Montgomery, maire

PROGRAMME MUNICIPAL DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES 2017

Été 2017

POINTS IMPORTANTS :

- Se tenir **informé de la cédule** (envois postaux, site internet);
- Pour éviter des frais, bien dégager en profondeur le pourtour des couvercles ainsi que les poignées sur les côtés;
- En raison de la complexité de la cédule/opération, **aucun accommodement n'est possible**. Au besoin, demandez l'assistance d'un voisin ou d'une autre personne;
- L'opérateur peut refuser de donner le service si les couvercles sont non dégagés en profondeur ou s'il y a présence d'obstacles en tout genre. **Des frais sont exigés pour une 2^e visite suite à un manquement.**

La Municipalité prend en charge la vidange des fosses septiques du territoire. Ce service est offert par la municipalité sans frais additionnels et sous certaines conditions. Conformément à la réglementation provinciale en la matière (Q-2, r.22), la vidange d'une fosse septique utilisée à l'année est obligatoire tous les 2 ans et tous les 4 ans pour une fosse septique utilisée de manière saisonnière.

Tarifs 2017	
Vidange en période d'opération	0 \$
Vidange en période d'opération mais nécessitant une 2^e visite <i>Ex : Couvercle non dégagé, fosse inaccessible, etc.</i>	65 \$+tx
Vidange hors période d'opération <i>Fosse septique 4.8m³ max.</i>	175 \$+tx

Une vidange régulière, combinée avec une construction septique de qualité ainsi qu'un entretien adéquat de votre système vous permettra de profiter du plein potentiel de votre système, maximiser sa durée de vie utile et protéger votre investissement.

Tapez « Guide des bonnes pratiques systèmes septiques » dans Google pour obtenir **Guide des bonnes pratiques** du Ministère de l'Environnement.

OFFRES D'EMPLOIS D'ÉTÉ—ÉTUDIANT

Tu es dynamique? Tu aimes travailler auprès des enfants? Tu es créatif \ créative? Tu aimes bouger?

Le Service des sports et loisirs est à la recherche de candidats afin de combler les postes suivants :

SURVEILLANT / SURVEILLANTE À LA PATAUGEUSE

Responsabilités :

- * Assurer la surveillance et la sécurité des usagers de la pataugeuse, le respect des consignes et le bien-être des enfants.

Exigences :

- * Âgé de 15 ans et plus
- * Responsable et dynamique
- * Disponible pour toute la période estivale, soit du 17 juin au 4 septembre

MONITEURS/MONITRICES TERRAIN DE JEUX D'ÉTÉ

Responsabilités :

- * Développer et planifier une programmation spécifique aux groupes de jeunes de 5 à 12 ans
- * Assurer l'animation d'un groupe de jeunes
- * Collaborer à l'organisation d'activités spéciales

Exigences :

- * Étudiant âgé d'au moins 16 ans retournant à l'école à l'automne 2017
- * Expérience de travail reliée à l'emploi
- * Disponible du 26 juin au 11 août
- * Sens de responsabilité très élevé, aptitudes au travail d'équipe

Envie ton C.V. avant le 19 mai

Pamala Laberge

Courriel : plaberge@munsgdv.ca

Fax : 418 844-3030.

MONSTRES MÉNAGERS

La collecte hebdomadaire des monstres ménagers et des matériaux secs a lieu **les mardis** pendant l'été. Ce service fonctionne sur appel seulement, SVP ne pas déposer de monstres ménagers devant les conteneurs ou à côté des boîtes aux lettres communautaires. Vous devez communiquer avec le **bureau municipal au 418 844-1218** pour demander une collecte et fournir la liste des objets à ramasser. Il est essentiel que les matériaux soient triés correctement (ex. : les tapis roulés, le métal trié, les fils ou la broche roulés ou attachés).

Objets ramassés dans les monstres ménagers:

*Pneus usagés (usage non commercial seulement) ainsi que les jantes, vous devez toutefois séparer les jantes des pneus. *Huiles végétales de friture dans leurs contenants d'origine ou dans une bouteille de plastique transparente et identifiée.

Objets non ramassés dans les monstres ménagers:

*Carcasses de véhicules *débris de déboisement, *ordures ménagères, *feuilles mortes (sauf lors de collectes spéciales) *matériaux recyclables.

Pour les matériaux de rénovation, ne pas disposer de ceux-ci dans les bacs à ordures, l'entrepreneur ne les ramassera pas. Nous pouvons les ramasser dans un volume restreint. Il faut en faire la demande auprès de Dany Laberge, responsable du Service des travaux publics.

RESPONSABITÉS - PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Bien que le chien puisse être votre meilleur ami, certains représentants de la race canine peuvent faire grogner les voisins.



Si vous êtes propriétaire d'un chien, assumez vos responsabilités:

- ◆ Respectez les dispositions visant les chiens figurant dans le Règlement municipal
- ◆ Respectez votre voisinage en adoptant un comportement responsable à l'endroit de votre chien et de ses besoins (**Ramassez et jetez leurs crottes!**)
- ◆ Ne laissez pas japper votre chien inutilement
- ◆ Gardez votre chien attaché ou en laisse en tout temps

Merci pour votre collaboration!

RÈGLEMENT 186—COLPORTEURS

Saviez-vous que d'après l'ARTICLE 3 du Règlement no 186 sur les **colporteurs**, une personne qui désire agir comme colporteur doit obtenir un permis d'une validité de 90 jours au coût de 25 \$ lorsqu'il satisfait aux exigences principales suivantes:

- il a obtenu de la Sûreté du Québec une attestation écrite d'absence de dossier criminel ou un document de ce service à l'effet qu'il n'a pas été trouvé coupable, depuis au moins cinq ans, d'une infraction criminelle;
- il a obtenu toutes les autorisations nécessaires prévues à toute loi ou à tout règlement applicable dans la province de Québec pour l'accomplissement de la fonction de colporteur, incluant notamment celles relatives au transport et à la vente d'aliments, le cas échéant;
- il est titulaire d'un permis délivré conformément à la *Loi sur la protection du consommateur* (L.R.Q., chapitre P-40.1).

Le numéro du permis délivré doit être communiqué sur-le-champ à tout policier ou à toute personne sollicitée qui en fait la demande.

ARTICLE 4 : SOLICITATIONS EXEMPTÉES DE FRAIS POUR DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Un permis de colporteur est requis mais aucun frais n'est exigé dans les situations suivantes :

Lorsque la sollicitation est organisée dans le cadre d'un projet de financement des activités organisées par une école, une commission scolaire ou un organisme à but non lucratif œuvrant à des fins de loisirs, de formation de la jeunesse ou qui poursuit des fins éducatives, sociales, sportives, de plein air, scientifiques, culturelles, religieuses ou charitables.

ARTICLE 5 : PÉRIODE DE SOLICITATION

Il est interdit à tout détenteur d'un permis de colportage de visiter les résidences sur le territoire de la Municipalité entre 20h et 10h inclusivement.

ARTICLE 6 : SOLICITATION PROHIBÉE PAR AFFICHAGE

Il est interdit au détenteur d'un permis de colporteur de solliciter sur une propriété où est affichée lisiblement la mention « pas de colporteur » ou « pas de sollicitation ».

ARTICLE 7 : REPRÉSENTATION PROHIBÉE

Il est interdit au détenteur d'un permis de colporteur de faussement, par quelque moyen que ce soit de prétendre être agréés, recommandés, parrainés, approuvés par la ville, ou affiliés ou associés à cette dernière.



ARTICLE 9 : INFRACTIONS

Quiconque contrevient ou permet que l'on contrevienne à une disposition du présent règlement, commet une infraction et est passible d'une amende dont le montant est, dans le cas d'une personne physique, d'un minimum de 300 \$ et d'un maximum de 1 000 \$ et dans le cas d'une personne morale, d'un minimum de 600 \$ et d'un maximum de 2 000 \$.

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, Joan Sheehan, directrice générale/secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE : En vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et à la suite de l'adoption de la résolution no 17-007-O du conseil de la MRC de La Jacques-Cartier approuvant le règlement no 201 de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier sur la restriction à la délivrance de permis ou de certificats en raison de certaines contraintes, la MRC de La Jacques-Cartier a émis le 26^e jour de janvier 2017 un certificat attestant la conformité dudit règlement à l'égard des objectifs et orientations du Schéma d'aménagement révisé de ladite MRC et des dispositions du document complémentaire.

QUE : En vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et à la suite de l'adoption de la résolution no 17-008-O du conseil de la MRC de La Jacques-Cartier approuvant le règlement de concordance no 202 modifiant le règlement de zonage no 148 de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier afin d'introduire l'assouplissement permis par les articles 145.42 et 145.43 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et retirer les articles traitant des secteurs d'érosion accentué, la MRC de La Jacques-Cartier a émis le 26^e jour de janvier 2017 un certificat attestant la conformité dudit règlement à l'égard des objectifs et orientation du Schéma d'aménagement révisé de ladite MRC et des dispositions du document complémentaire.

QUE : En vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et à la suite de l'adoption de la résolution no 17-009-O du conseil de la MRC de La Jacques-Cartier approuvant le règlement de concordance no 203 modifiant le règlement de lotissement no 149 de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier afin d'introduire l'assouplissement permis par les articles 145.42 et 145.43 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et retirer les articles traitant des secteurs d'érosion accentué, la MRC de La Jacques-Cartier a émis le 26^e jour de janvier 2017 un certificat attestant la conformité dudit règlement à l'égard des objectifs et orientations du Schéma d'aménagement révisé de ladite MRC et des dispositions du document complémentaire.

QUE : En vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et à la suite de l'adoption de la résolution no 17-010-O du conseil de la MRC de La Jacques-Cartier approuvant le règlement no 207 modifiant le règlement de zonage no 148 de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier afin de retirer la classe d'usage V-1 Villégiature (chalets) de la zone F-3, la MRC de La Jacques-Cartier a émis le 26^e jour de janvier 2017 un certificat attestant la conformité dudit règlement à l'égard des objectifs et orientations du Schéma d'aménagement révisé de ladite MRC et des dispositions du document complémentaire.

QUE : Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ces règlements au bureau de la secrétaire-trésorière et lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gabriel-de-Valcartier ce 31^e jour de janvier 2017.

Joan Sheehan
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

COLLECTE POUR LES FEUILLES

Les sacs de feuilles ne sont pas ramassés lors de la collecte régulière des ordures ménagères. La Municipalité organisera une collecte spéciale la semaine du 29 mai 2017. Les sacs de feuilles doivent être déposées au bord de la route devant votre résidence.



TAXES MUNICIPALES

Nous vous rappelons que le deuxième versement du compte de taxes municipales est payable le 1^{er} juillet 2017. Le privilège de payer en trois versements ne peut être accordé que si tous les versements sont effectués à leur échéance. Tout paiement reçu en retard portera intérêts et pénalité sur la totalité du compte.

ATTENTION! VOTRE NUMÉRO DE MATRICULE A ÉTÉ MODIFIÉ!

Afin de se conformer aux nouvelles exigences du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les numéros de matricules de l'ensemble du territoire ont subi une modification.

Si vous payez vos taxes foncières par l'internet ou par téléphone, une modification de votre numéro de référence sur le site internet de votre institution financière est essentielle. Ce numéro de référence est votre numéro de matricule, excluant les premiers chiffres (22025) et sans traits d'union pour un total de 10 chiffres.

DON DE PLANTS D'ARBRES LE 28 MAI

Cette année encore, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est heureux d'organiser, en collaboration avec l'Association forestière des deux rives (AF2R), des activités dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts.

Pour l'occasion, nous planifions une activité de distribution gratuite de plants d'arbres, pour sensibiliser la population à l'importance et au respect de l'arbre et de la forêt lorsque vous apporterez vos RDD le dimanche 28 mai. Les plants sont offerts gratuitement par le Ministère et leur distribution est coordonnée par l'AF2R.

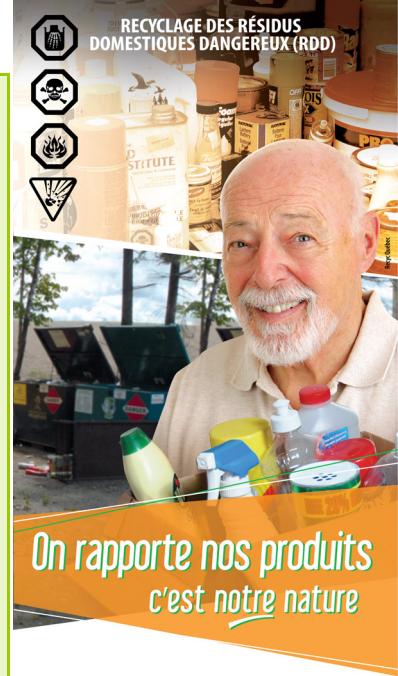


28 MAI COLLECTE DE RDD

La Municipalité offrira gratuitement une collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) par apport volontaire le dimanche 28 mai de 9 h à 15 h dans le stationnement du garage municipal (1745, boul. Valcartier).

Vous devez venir porter vos matières dangereuses vous-même au point de collecte.

Voici la liste des matières qui seront récupérées :

PEINTURES <p>Peintures vendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit dans les commerces de détail (contenants de 100 ml et plus) • soit dans les commerces en gros (contenants de moins de 170 litres pour fin architecturale seulement) • apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autre) • peintures à métal ou antirouille : peinture aluminium, teintures, vernis • laques • produits ou préparations pour le traitement du bois (préservatifs) ou de la maçonnerie (dont les scellants acryliques pour entrées d'autos) • peintures de signalisation (celles disponibles dans les commerces de détails) <p>Peintures en aérosols</p>	RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ORGANIQUES <p>Acétone, adhésifs, aérosols, allume-feu solide, alcool à friction, allume-feu liquide, colle, cire, antigel, calfeutrant, colorant, ciment plastique, combustible solide, combustible à fondue, dégèle serrure, dégraissant, détacheur à l'huile, diluant à peinture, distillat de pétrole, encré, époxy, essence, éthylène glycol, goudron à toiture, graisse à moteur, huile à chauffage et à lampe, lubrifiant, méthanol, naphte, poli, poly filo, protecteur à cuir, suède ou vinyle, résine liquide, scellant à silicone, séparateur de tapisserie, teinture à souliers, térébenthine, toluène</p> RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX INORGANIQUES <p>Acides, bases, oxydants, piles, pesticides et insecticides</p> <p>Ampoules fluocompactes</p>	 <p>Au Québec, les lampes fluocompactes, ça se recycle aussi!</p>  <p>On rapporte nos produits c'est notre nature</p> <p>Une initiative de votre municipalité et de votre MRC</p> 
--	---	---

Si vous n'êtes pas convaincu qu'un produit dont vous voulez vous départir figure sur la liste, vous pouvez l'apporter le jour de la collecte et les employés sur place pourront vous informer.

Chaque contenant doit être exclusivement de provenance résidentielle.

Tous les produits doivent être dans leur contenant d'origine. Ne pas mélanger de produits pour une question de sécurité.

Lors de cette collecte, vous pouvez également apporter vos huiles usées, filtres à l'huile usagés et contenants d'huile (**usage non commercial seulement**). Ce service est également offert gratuitement tout au long de l'année par la Municipalité sur rendez-vous seulement. Merci de participer activement pour un environnement propre et sain!

DONNEZ UNE 2^e CHANCE À VOS ARTICLES USAGÉS...

Afin de mieux gérer ce qui est envoyé au site d'enfouissement avec les monstres ménagers, la Municipalité a décidé de donner une deuxième, ou même troisième vie à vos articles usagés. Alors, si vous avez des électroménagers, meubles ou articles qui pourraient toujours être utiles pour d'autres personnes, veuillez nous le mentionner lorsque vous appelez pour une cueillette. Nous les entreposerons jusqu'à la prochaine journée de collecte de RDD et ceux-ci seront distribués aux premiers arrivés lors de cette journée.

VENTE DÉBARRAS COMMUNAUTAIRE - 28 mai de 8 h 30 à 13 h 30

La vente de débarras communautaire organisée par le Service des sports et loisirs vous offre l'opportunité de louer une ou des tables lors de la vente du **dimanche 28 mai de 8 h 30 à 13 h 30**. En tout, 19 tables seront disponibles sous l'abri multifonctionnel ainsi que quelques autres à l'extérieur si la température le permet. Si vous êtes de ceux qui sont à la recherche de trouvailles, pourquoi ne pas profiter de cette journée pour venir visiter les exposants! À noter que le Service des travaux publics de la Municipalité aura des articles divers à vendre lors de cette vente débarras.

Pour vous inscrire, présentez-vous au bureau municipal pour remplir le formulaire d'inscription et payer les frais de location. Le prix est fixé à 10 \$ par table (maximum de 2 tables par famille). Les tables sont réservées uniquement pour les résidants de 18 ans et plus. Réservez tôt! L'activité aura lieu beau temps, mauvais temps.



SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER, FIÈREMENT REPRÉSENTÉE!

Gala reconnaissance, les Étoiles de La Jacques-Cartier

Le 15 mars 2017 la préfet Mme Louise Brunet a dévoilé les 31 organisations ou individus finalistes à la 2^e édition du gala reconnaissance, les Étoiles de La Jacques-Cartier, organisé par la MRC et la SDE de La Jacques-Cartier.

La municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier sera d'ailleurs fièrement représentée au gala, les Étoiles de La Jacques-Cartier, puisque cinq organisations sont en nomination.

« Voir que le travail acharné et la passion d'entreprises et d'individus de chez nous seront soulignés à l'occasion de ce gala reconnaissance me remplit de fierté. Il s'agit d'un exemple concret de tout le dynamisme et de l'esprit de communauté qui règne à Saint-Gabriel-de-Valcartier », s'est réjoui le maire, M. Brent Montgomery.

Les finalistes venant de Saint-Gabriel-de-



Valcartier sont :

- Catégorie *Entreprise touristique – moins de 10 000 visiteurs* : Location au Chant de la rivière;
- Catégorie *Entreprise touristique – plus de 10 000 visiteurs* : Village Vacances Valcartier;
- Catégorie *Industrie et commerce* : Sapinière Nelson
- Catégorie *Organisme à but non lucratif* : Vallée Jeunesse;
- Catégorie *Nouvelle entreprise* : Béton Surface.

Au total, ce sont 31 organisations ou individus qui courront la chance de remporter les grands honneurs dans l'une des treize catégories le 4 mai prochain, lors du gala. D'ailleurs, sur la cinquantaine de candidatures reçues, près de 15 % provenait de Saint-Gabriel-de-Valcartier.

OFFRE D'EMPLOI ÉTUDIANT POUR LES TRAVAUX PUBLICS

Entretien des terrains municipaux et divers travaux manuels. Vous devez obligatoirement posséder un permis de conduire pour appliquer sur ce poste.

Conditions d'admissibilité pour cet emploi:

- ◆ 5 jours par semaine débutant le 31 mai;
- ◆ Être âgé de 16 ans et plus;
- ◆ Être étudiant et retourner aux études à l'automne 2017.

La priorité sera accordée aux candidats résidants à Saint-Gabriel-de-Valcartier.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir ou apporter un curriculum vitæ au plus tard le **15 mai 2017** au bureau municipal de Saint-Gabriel-de-Valcartier. Vous pouvez également envoyer votre curriculum vitae par courriel au admin@munsgdv.ca. Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec Dany Laberge au Service des travaux publics au 418-844-1218.

PROGRAMME DE COUCHES LAVABLES



La Municipalité offre maintenant par l'intermédiaire d'un programme de réduction des déchets, de rembourser la moitié du prix d'achat avant taxes d'un ensemble de couches lavables jusqu'à un maximum de 100 \$.

Ce programme s'applique aux parents d'enfant de moins d'un (1) an résidant à Saint-Gabriel-de-Valcartier. Le programme de subvention prendra fin sur décision du conseil municipal. Le formulaire et les modalités se retrouvent au bureau municipal, sur le site Internet et sur la page Facebook de la Municipalité.

Exposition sur le saumon atlantique du 19 avril au 31 mai 2017



« une ressource pour le milieu »

En collaboration avec la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC), venez admirer l'exposition *Couleur saumon* à la Galerie d'Art Christine Genest à Cap-Santé.

29 avril à 13h30 : Conférence avec Antoine Bourke sur le saumon, la rivière Jacques-Cartier et les barrages

7 mai à 13h30 : Conférence avec David Bertrand sur la pêche au saumon

13 mai à 13h30 : Atelier sur la fabrication de mouche à pêche avec Alain Pagé

Information : christine.genest@globetrotter.net ou info@cbjc.org

CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS

La Municipalité a octroyé le contrat du contrôle biologique des insectes piqueurs pour la saison estivale 2017 à la firme Conseiller forestier Roy Inc. Les activités de prospections des gîtes larvaires ainsi que les opérations d'épandage débutent tôt au printemps et se prolongent jusqu'à la fin août. Les équipes d'applyateurs sillonnent la municipalité et ses environs à plusieurs reprises au courant de l'été afin de garantir une diminution de la nuisance. Il est important de rappeler que le résultat escompté par ces opérations est une diminution de l'ordre de 80 % et non une éradication des insectes piqueurs.

Le programme de contrôle des insectes piqueurs sollicite la collaboration des citoyens afin d'autoriser l'accès aux zones de forte production de moustiques et de mouches noires, aux équipes d'applyateurs.

Dans le seul but de contribuer à l'efficacité des opérations, nous présentons certains comportements à adopter, qui permettront de limiter l'accroissement des moustiques :

- ◆ Les piscines inutilisées doivent être recouvertes ou mises en opération.
- ◆ Les embarcations (Chaloupes, canots, kayak) doivent être vidées et

- retournées
- ◆ Les récipients divers (Pneus, seaux, brouettes) doivent être vidés et retournés
- ◆ Les jardins d'eau et bain d'oiseaux doivent être entretenus afin d'éliminer l'eau stagnante
- ◆ Assurer un écoulement continu de l'eau dans les gouttières et les fossés
- ◆ Remplir les ornières (de sable, gravier, terres) afin de prévenir l'accumulation d'eau stagnante

L'eau accumulée à ces sites temporaires peut générer plusieurs centaines de moustiques chaque semaine.

Vous pouvez communiquer avec nous à ce numéro de téléphone sans frais: 1-855-696-3398. Afin d'obtenir davantage d'information sur la firme, notre site www.cfroy.com est accessible et mis à jour constamment.



La Municipalité à besoin de bénévoles pour effectuer des tests de nuisance du contrôle biologique des moustiques et des mouches noires

L'efficacité de l'opération est mesurée par des « tests de nuisance » et ces données doivent être prélevées par le personnel de Conseillers forestiers

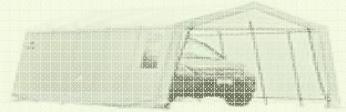
Roy accompagné d'un témoin extérieur de la firme. Ces mesures sont effectuées trois fois par semaine sur le territoire et durent environ 15 à 30 minutes.

Pour y participer, veuillez s'il vous plaît nous communiquer votre intérêt au **418 844-1218**.

RAPPEL - ABRIS D'HIVER

À partir du 30 avril, toutes les structures considérées comme temporaires telles que les garages (en panneaux de bois, toile ou vinyle), les abris pour les arbres et les clôtures à neige doivent être démontées. Ces structures sont autorisées du 1^{er} octobre au 30 avril.

Par respect pour votre voisinage, veuillez vous conformer à ce règlement sous peine d'amende (200 \$ minimum par jour d'infraction continue).



PISCINE SÉCURITAIRE – BAIGNADE PARFAITE

Le gouvernement du Québec de même que plusieurs municipalités ont adopté des réglementations pour assurer la sécurité des piscines résidentielles. Leur application vise à réduire les risques de noyade, particulièrement chez les jeunes enfants de moins de 5 ans, et ce, en contrôlant et protégeant l'accès aux piscines résidentielles.

Le règlement concerne :

- Piscine creusée
 - Piscine semi-creusée
 - Piscine hors terre
 - Piscine démontable (paroi souple, gonflable ou non)
 - Spa à capacité supérieure à 2000 litres
 - N'importe quel autre bassin résidentiel artificiel extérieur, permanent ou temporaire, destiné à la baignade, dont la profondeur d'eau est de 60 cm ou plus.
- Un permis municipal est obligatoire pour toute nouvelle

installation ou toute modification aux installations existantes. Renseignez-vous auprès de la Municipalité en cas de doute ou pour entamer les démarches pour l'obtention du permis.

Au besoin, la Municipalité est disponible pour faire des inspections volontaires. Cette inspection est obligatoire suite à l'obtention du permis et à la réalisation des travaux.



Pour plus d'information :

<http://www.baignadeparfaite.com>

USAGERS DE L'AQUEDUC—CONSOMMEZ DE FAÇON RESPONSABLE!

Avez-vous déjà pensé à vos habitudes de consommation en période estivale et l'impact de celles-ci sur le réseau? La proximité de la rivière ainsi que l'abondance de ses eaux font croire que la ressource est inépuisable et gratuite. Mais attention! Les nombreuses sources de gaspillage de l'eau coûtent à chaque année des dizaines de milliers de dollars en énergie et en équipements, d'où l'importance de sensibiliser les citoyens à son utilisation judicieuse.

Il importe de réduire sa consommation d'eau potable pour les raisons suivantes :

- ◆ Pour réduire la demande faite au réseau de distribution et d'épuration
- ◆ Pour éviter le gaspillage d'une ressource naturelle essentielle à la vie
- ◆ Pour faire des économies collectives et individuelles

Voici quelques conseils pour éviter le gaspillage de l'eau potable:

- ◆ Évitez les heures de pointe de 17h à 21h les soirs de semaine pour

l'arrosage des pelouses ou jardins, le remplissage de piscines, etc...

- ◆ Portez une attention particulière aux périodes de sécheresse et évitez l'utilisation inutile d'eau;
- ◆ Arrosez la pelouse en profondeur au besoin, le soir, une fois par semaine, et évitez d'arroser lorsqu'il pleut. Un boyau débite 1000 litres à l'heure, c'est-à-dire la quantité d'eau qu'une personne boit en 3 ans;
- ◆ Réparez vos fuites d'eau : économisez des milliers de litres d'eau par année.
- Laissez votre pelouse plus longue (2 à 3"), pratiquez l'herbicyclage et ajoutez du paillis à vos aménagements paysagers : réduisez vos besoins d'arrosage de 75 %;
- ◆ Lavez la voiture au seau plutôt qu'au tuyau d'arrosage : économisez 390 litres;
- ◆ Balayez votre cour au lieu de l'arroser au boyau : économisez 200 litres;
- ◆ Ne remplissez pas votre piscine à plus de 15 cm du bord et couvrez-la d'une toile solaire;
- ◆ Récoltez et utilisez l'eau de pluie et adoptez l'arrosoir manuel;
- ◆ Installez des aérateurs à débit réduit sous les robinets : réduisez le débit jusqu'à 50 %;
- ◆ Fermez l'eau lorsque vous vous savonnez, lavez les dents ou vous rasez;
- ◆ Utilisez des bacs pour faire la vaisselle, au lieu de laisser couler l'eau;
- ◆ Démarrer la laveuse et le lave-vaisselle uniquement lorsqu'ils sont pleins;
- ◆ Préférez la douche (115 litres) au bain (160 litres).



VANNES D'ENTRÉE D'EAU

Chaque résidence desservie par le réseau d'aqueduc est munie d'un système de raccordement pour l'alimentation en eau. La tête de la bouche



à clé de branchement au réseau d'aqueduc qui sort de terre sur votre terrain, communément appelée « bouteille » est enfouie dans le sol, généralement en façade du bâtiment et habituellement à la limite de la propriété entre l'emprise de la ville et celle du propriétaire. Il est d'ailleurs très important qu'elle soit visible, accessible et facilement repérable en tout temps.

Personne d'autre qu'un employé de la ville n'est autorisé à manipuler ce branchement d'eau.

TRAITEMENT POUR LA SUPPRESSION DE L'AMBROSIA

La Municipalité participera à l'encoré en 2017 à un programme de traitement collectif pour la suppression de l'herbe à poux.

La mission commune est d'éliminer définitivement cette plante hautement allergène.

Nous comptons donc sur la participation de tous pour mener à bien cette mission.

Voici comment participer activement :

1. Arracher, s'il y a lieu, les plants d'herbe à poux sur votre propriété.
2. Localiser les zones potentiellement infestées dans votre quartier.
3. Sensibiliser vos voisins aux dangers de cette plante.



Ce programme collectif annuel est destiné à réduire significativement le taux de pollen, et ce, dans le plus grand intérêt de la population. L'impact socio-économique relié aux allergies respiratoires est de 250 millions de dollars annuellement.

VOTRE RÉFÉRENCE COMMUNAUTAIRE

Venez voir ce qu'il y a de nouveau!

WWW.SAINTE-GABRIEL-DE-VALCARTIER.CA



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VISITES DE PRÉVENTION

Le Service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier désire rappeler à la population que le Programme de prévention domiciliaire 2017 sera effectué à partir du mois de mai prochain. Des préventionnistes en uniforme identifié du Service de sécurité incendie de la Municipalité effectueront des inspections dans des résidences sur le territoire.

Seuls ceux-ci sont mandatés par le Service de sécurité incendie pour faire des recommandations sur la conformité de votre résidence, en lien avec les règles de base en matière de sécurité incendie.

Dans le cadre de leurs visites, les pompiers vérifieront notamment, l'installation et l'entretien des avertisseurs de fumée. Nous vous rappelons qu'un avertisseur de fumée doit être installé sur chaque étage, y compris le sous-sol. Les meilleurs endroits où les installer sont les corridors, près des chambres à coucher, en s'assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée.

Qu'ils soient à piles ou électriques, les avertisseurs de fumée doivent être remplacés tous les 10 ans en se fiant aux indications inscrites sur le boîtier de l'avertisseur (ne jamais dépasser la durée suggérée). Les propriétaires d'immeubles doivent fournir un avertisseur de fumée à leurs locataires, mais il revient à ces derniers de changer la pile. Il est à noter que les piles doivent être remplacées au changement d'heure.

Pour obtenir de l'information sur la prévention des incendies, les citoyens sont invités à communiquer avec le service de sécurité incendie de Saint-Gabriel-de-Valcartier.



CONSEILS SUR LE MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore et non irritant. Il est pourtant un gaz toxique qui peut être mortel.

Plusieurs appareils peuvent dégager du CO et occasionner des intoxications légères, sévères ou mortelles. Ce gaz peut provenir de:

- Vos systèmes de chauffage, tels que votre fournaise, foyer, ou chauffe-eau
- Vos électroménagers fonctionnant au gaz ou au propane (cuisinière, BBQ, réfrigérateur, lampe, etc.)
- Votre automobile et vos appareils avec moteur à combustion (tondeuse, souffleuse, génératrice).

Même si une utilisation normale de ces appareils ne présente pas de danger, une intoxication au monoxyde de carbone peut se produire si les appareils fonctionnent mal ou encore s'ils sont utilisés dans un endroit mal ventilé.

Un détecteur de CO ressemble à un détecteur de fumée. Il fonctionne de la même façon, avec une pile ou branché au réseau électrique, et peut être acheté à peu de frais dans une quincaillerie. Ce dispositif de sécurité est conçu pour émettre un signal d'alarme lorsqu'il décèle la présence de ce gaz nocif dans une concentration menaçante pour la santé. Pour savoir où et comment installer votre avertisseur de CO, vous devez vous référer aux instructions du fabricant.

Attention! Un avertisseur de fumée classique ne détecte pas la présence de monoxyde de carbone.

N'oubliez pas que l'avertisseur de fumée est le meilleur moyen de sauver votre vie et celle de vos proches.

Pascal Gagnon

Technicien en prévention incendie.

BBQ - CONSEILS

Avant la première utilisation de la saison:

Il est important de bien vérifier les raccords et la tuyauterie du barbecue :

- ◆ Fermez les brûleurs du barbecue.
- ◆ Branchez la bouteille de gaz propane.
- ◆ Ouvrez la valve de la bouteille de gaz propane.
- ◆ Aspergez les raccords et la tuyauterie à l'aide d'une solution d'eau et de savon. Si des bulles apparaissent, c'est qu'il y a une fuite.
- ◆ Fermez la valve de la bouteille de gaz propane, vidangez la tuyauterie et réparez ou remplacez la pièce défectueuse.

Démarrer mon barbecue en toute sécurité:

- ◆ Ouvrez le couvercle de votre barbecue.
- ◆ Ouvrez la valve de la bouteille de gaz propane et, par la suite, les brûleurs du barbecue.
- ◆ Tentez d'allumer le barbecue à l'aide de l'allume barbecue qui est directement sur le barbecue ou à l'aide d'un allume barbecue portatif. Si vous utilisez l'allume barbecue portatif, insérez-le dans l'orifice conçu à cette fin qui est situé sur le côté, dans la partie basse de votre barbecue.

Fermer mon barbecue:

Pour arrêter votre barbecue, fermez la valve de votre bouteille de gaz propane. Lorsque les brûleurs s'éteignent, fermez les brûleurs. De cette manière, vous vous assurez qu'il n'y a plus de gaz dans la tuyauterie.

Entreposage sécuritaire des liquides inflammables ou combustibles

- ◆ Entreposez les liquides inflammables ou combustibles loin des sources de chaleur, hors de portée des enfants et dans des endroits propres et secs comme un garage ou un cabanon, mais pas sur un balcon, ni près d'une fenêtre ou d'une issue.
- ◆ Conformez-vous aux consignes d'entreposage inscrites sur l'étiquette.

Suite p.10

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

BBQ - CONSEILS (SUITE)

Entreposage sécuritaire des liquides inflammables ou combustibles (suite)

- ◆ Évitez de les entreposer avec les produits ménagers.
- ◆ Conservez-les dans leur contenant d'origine avec l'étiquette. Ne les transvitez pas. L'essence doit être conservée dans un bidon étiqueté, hermétique, conçu à cet effet.
- ◆ Respectez les normes d'entreposage du Code national de prévention des incendies du Canada, 1995

Cylindres de propane

Sous réserve de ce code, une *bouteille* contenant du propane sous forme liquide ou gazeuse ne doit pas être stockée ni utilisée à l'intérieur d'une *structure*.

RÉF : Normes CSA Article du code B149.2-15 « 6.5.1.2. »

FEUX EN PLEIN AIR

Tout feu extérieur est permis lorsqu'il n'y a pas d'interdiction de brûler par la SOPFEU dans le secteur de Saint-Gabriel-de-Valcartier.

Une distance minimale de 4 mètres de toutes végétations de toutes installations ou construction doit être respectée.

Tout feu doit faire l'objet d'une surveillance continue par une personne responsable ayant à portée de la main les outils et appareils nécessaires pour prévenir que les flammes se propagent de façon à causer des dégâts ou provoquer un incendie. Voici un lien pour vous mettre à jour concernant les dangers ainsi que les restrictions de la SOPFEU :

<http://www.sopfeu.qc.ca/>

SÛRETÉ DU QUÉBEC

Voici les priorités d'actions 2017 identifiées lors de la séance du conseil municipal le lundi 6 mars pour le territoire de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour l'année. Celles-ci ont été envoyées au poste de la SQ :

1. Interventions au niveau de la maison des jeunes « Club Ados », en milieu scolaire et dans les parcs municipaux par la sensibilisation sur les stupéfiants et les comportements qui préoccupent particulièrement les parents et les responsables des établissements communautaires;
2. Conduire des opérations de visibilité et porter une attention

particulière aux motos pour des excès de vitesse, aux cyclistes qui ne partagent pas la route d'une manière sécuritaire et aux personnes pratiquant le « skiroulettes » surtout dans les secteurs du chemin Redmond, 5^e Avenue et le boulevard Valcartier;

3. Conduire des opérations de visibilité accrue sur le boulevard Valcartier surtout lors des périodes de pointes des activités récrétouristiques du Village Vacances Valcartier.
4. Maintenir et renforcer les bons liens existant entre la Sûreté du Québec avec les citoyens et leurs

représentants.

5. Renforcer l'application des règlements concernant le stationnement sur les chemins publics, particulièrement pendant la saison hivernale.
6. Zones scolaires, surveillance des limites de vitesse – nouvelle zone à 30 km/h.
7. VTT, motocross – surveillance accrue dans les secteurs touchés (des Plateaux, sablières, terres privées).

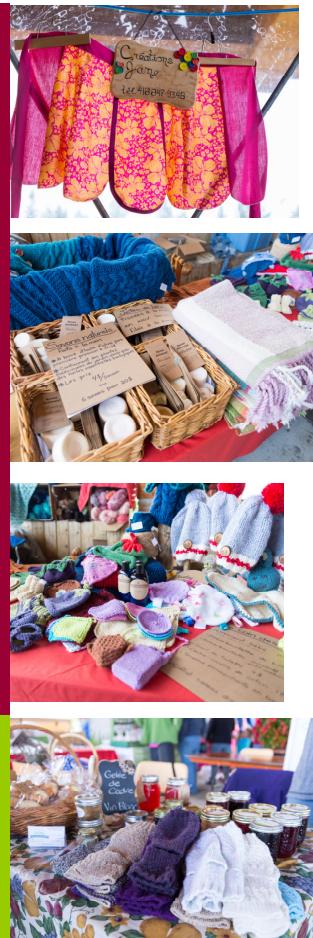


**MARCHÉ PUBLIC
AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE
tous les jeudis
du 6 juil. au 28
sept.
15 h30 à 19 h**

*Beau temps,
mauvais temps,
nous y serons!*

*Pour information:
Joanne Gosselin,
418-844-3213 ou
jardins5econcess@hotmail.com*

**Nous sommes aussi
à la recherche de
producteurs de la
région intéressés à
participer.**



TERRAIN DE JEUX et GROUPE DE JEUX 2017

26 JUIN AU 11 AOÛT

Sous le thème : Trolls



LE TRANSPORT EST INCLUS DANS NOS PRIX! (À noter qu'il n'y aura aucun transport la première semaine du 26 au 30 juin)

Suivez-nous sur Facebook :

(Terrain de jeux—Playground) et faites-nous part de vos idées et commentaires.



TERRAIN DE JEUX

COÛTS	RÉSIDENTS <i>(Autobus inclus dans le prix)</i>	NON-RÉSIDENTS
Semaine	100 \$ (+ t-shirt 10 \$)	125 \$ (+ t-shirt)
Été complet (7 sem.)	500 \$ (t-shirt inclus)	700 \$
Par jour	25 \$ (sans sortie) ou 40 \$ (avec sortie)	

GROUPE DE JEUX

COÛTS	RÉSIDENTS	NON-RÉSIDENTS
Semaine (3 jours)	55 \$	90 \$
Été complet (7 sem.)	300 \$	500 \$

SERVICE DE GARDE (résidents et non-résidents)

Semaine	30 \$ / enfant	45 \$ / famille
Été complet (7 sem.)	200 \$ / enfant	300 \$ / famille
Par jour	25 \$	

Terrain de jeux

ENFANTS DE 5* À 12 ANS

Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h

*S'applique également aux enfants de 4 ans débutant la maternelle en septembre

Groupe de jeux

ENFANTS de 3 À 4 ANS

Du mardi au jeudi de 9 h à 16 h



SERVICE DE GARDE

**disponible du lundi au vendredi
de 6 h30 à 18 h**



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

- Sur notre site internet www.saint-gabriel-de-valcartier.ca
- Par la poste, en faire la demande en composant le 418 844-1218

PÉRIODE D'INSCRIPTION

du 1 au 31 mai*

***Frais de 25 \$ facturés après cette date**



PROGRAMME D'AIDE MONITEUR (P.A.M.)

Votre ado de 13 à 15 ans se cherche quelque chose à faire pour occuper son temps cet été?

Pour ceux qui voudrait acquérir de l'expérience de travail auprès des enfants, essayez notre programme d'aide moniteur. Venez développer vos compétences en leadership et votre créativité avec une expérience pratique.

Il y a possibilité d'une semaine de garde la semaine du 14 août, veuillez réserver lors de l'inscription.

ESCOMPTE FAMILIAL disponible (applicable aux coûts du Groupe de jeux et du Terrain de jeux) pour famille de 2 enfants et plus. L'escompte familiale ne s'applique pas pour les non-résidents et seulement un rabais peut être appliquée par famille.

NOUVEAU! LE PICKLEBALL

INTRODUCTION AU PICKLEBALL

DATE ET HEURE: LUNDIS ET MERCREDIS DE 18 H30 À 20 H30

Où : ÉCOLE SECONDAIRE DU MONT SAINT-SACREMENT

PRIX: ACTIVITÉ GRATUITE POUR TOUS

Le Pickleball arrive en ville! Les inscriptions seront en continu. Ceci est un sport combinant des éléments du tennis, du badminton et du ping-pong. C'est un sport amusant et énergisant, vous n'en avez pas entendu parler? Ou bien vous en avez entendu parler mais ne savez pas comment jouer?

Ce n'est pas un problème, nous aurons quelqu'un sur place pour vous aider et vous apprendre les mouvements!

Un merci spécial à Francine et Wesley!

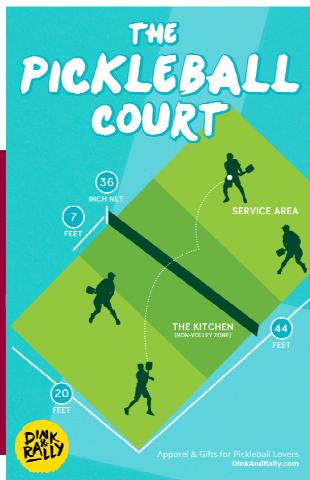
Alors, venez découvrir ce qu'est le Pickleball!!!

Nous jouerons sur la surface de la patinoire pendant l'été.

Contactez plaberge@munsgdv.ca si vous voulez participer.



ÉQUIPEMENT DE PICKLEBALL



PARC DE JEUX D'EAU

OUVERT DE 10 H À 20 H

TOUS LES JOURS

Celui-ci se retrouve près du parc de jeux, à côté de la pataugeuse.

À noter : les jeux d'eau sont sans surveillance, les parents sont donc responsables de la sécurité de leurs enfants.



BÉNÉVOLES! LE SERVICE DES SPORTS ET LOISIRS ET LES SERVICES À LA COMMUNAUTÉ ONT BESOIN DE VOUS!

Vous voulez vous impliquer dans votre communauté et aimeriez rencontrer des gens de votre entourage et faire des activités intéressantes? Le Service des sports et loisirs a besoin de bénévoles pour plusieurs postes lors de la journée familiale, pour les activités du Club Ados, les parties de balle, le Club de soccer et à la Bibliothèque municipale.

Cela vous intéresse? Vous n'avez qu'à communiquer avec **Pamala Hogan-Laberge au 418 844-2097**.

NOUVELLES DU CLUB DE SOCCER

Le club de soccer des **OURS NOIRS** de Saint-Gabriel-de-Valcartier s'est refait une beauté !

Grâce à la collaboration de **Influence Sports**, nous porterons maintenant avec fierté la nouvelle image du club.

De plus, étant donné la grande demande, nous avons pu avoir 3 équipes, soit le U10-U12 masculin et le U12 féminin pour une 2e saison hivernale. Les équipes ont été très compétitives et ont encore une fois démontré que notre club donne une forte compétition à nos adversaires.

Encore une fois cet été, nous aurons les Timbits et des équipes masculines et féminines jusqu'à U-14.

Vous pouvez encore inscrire vos enfants, mais prenez note que des frais de retard seront applicables.

Nous avons besoin de la communauté d'affaires pour nous aider à perpétuer notre mission de développement sportif du soccer. En devenant partenaire d'un club, vous aidez l'équipe de bénévoles en lui permettant de se procurer de nouveaux équipements, mais également les jeunes en leur permettant de participer à des formations ou des tournois grâce auxquels ils s'amélioreront

VOUS VOULEZ CONTRIBUER?

Prenez contact avec le club par courriel au: soccervalcartier@gmail.com

PATAUGEUSE

HORAIRE

Ouverture le 17 juin si le climat le permet.
Entrée gratuite.

Supervision adulte requise.

LUNDI AU VENDREDI :

15 H 30 À 18 H 30*

SAMEDI ET DIMANCHE:

12 H À 18 H 30*

*(Les heures d'ouverture peuvent varier selon le climat)

Du 12 août à la Fête du travail :

Horaire : **12 h à 18 h 30**

SPECTACLE HIP-HOP SAMEDI 27 MAI

COÛT : gratuit
OÙ : Centre communautaire
QUAND : samedi 27 mai - 11 h
**VENEZ ENCOURAGER
NOS JEUNES DANSEURS!**



PARTIES DE PÉTANQUE

COÛT : gratuit
OÙ : derrière le Centre communautaire
QUAND : lundi et mercredi soirs à compter du 19 juin de 18 h 30 à 21 h
APPORTEZ VOS BOULES !



SOCER POUR ADOS/ ADULTES

Parties amicales le **VENDREDI SOIR**. Procurez-vous une paire de chaussures de soccer et des protège-tibias et venez nous rejoindre pour une partie de soccer énergique et amusante (7 vs 7 mixte).

Venez nous rejoindre !

COÛT : 25 \$
OÙ : terrain de soccer des Ours Noirs (1743 boul. Valcartier)
QUAND : 18 h 30 à 20 h les vendredis soirs (à compter du 16 juin)
RESPONSABLE : Samuel Montminy
 Date limite d'inscription: 9 juin.

LIGUE DE BALLE- MOLLE FÉMININE

Cette ligue récréative est non-seulement pour le jeu mais un bon moyen de faire des rencontres amicales. Nous invitons les femmes et filles de 12 ans et plus.

QUAND :

La saison débute le 22 mai et les parties ont lieu les lundis soirs à 19 h. 12 parties seront jouées.

COÛT : 60 \$ pour résidentes

85 \$ pour non-résidentes

DATE LIMITE D'INSCRIPTION:

Vendredi 12 mai à 16 h 30

**TRÈS IMPORTANT DE RESPECTER LES
DATES LIMITES D'INSCRIPTION!**

Vous pouvez vous inscrire auprès de Pamala Hogan Laberge

au 418 844-2097, par courriel

plaberge@munsgdv.ca ou au bureau

municipal du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

TOURNOI DE BALLE DONNÉE

Les festivités de la Journée familiale débutent le vendredi soir 18 août avec le tournoi de balle donnée (parties de plaisir).

COÛT : 20 \$ (t-shirt inclus)

**Date limite pour vous inscrire:
28 JUILLET**

Pamala 418 844-1218 ou plaberge@munsgdv.ca



BASEBALL /T-BALL ENFANTS

De 5 à 9 ans

L'objectif pour la première année de cette activité est de présenter ce sport aux enfants afin qu'ils /elles puissent développer leur potentiel et leurs habiletés. Les équipes seront déterminées par groupe d'âge.

Quand: Samedis matin
débutant le **24 juin**

Coût: 25 \$ / enfant
35 \$ / famille

INSCRIVEZ-VOUS MAINTENANT!

DATE LIMITE D'INSCRIPTION:
Vendredi 9 juin à 16 h 30

**BONNE CHANCE À NOS ÉQUIPES
DE SOCCER ET BALLE-MOLLE!**

**MERCI AUX ENTRAÎNEURS ET BÉNÉVOLES DÉVOUÉS
À CES SPORTS D'ÉQUIPES. CE SERAIT IMPOSSIBLE DE
PRATIQUER NOS SPORTS PRÉFÉRÉS SANS VOUS.**



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

HORAIRE DU PRINTEMPS

	Ouverture	Fermeture
Lundi	14 h	16 h 30
Mardi	10 h 16 h 30	12 h 20 h 30
Mercredi	18 h 30	20 h 30
Samedi	14 h	16 h

HORAIRE D'ÉTÉ JUILLET ET AOÛT

	Ouverture	Fermeture
Lundi	18 h 30	20 h 30
Jeudi	18 h 30	20 h 30

Prochaine rotation de livres: fin août 2016

www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/saint-gabriel



Des visites de musées gratuites pour la famille! Visitez la bibliothèque pour emprunter la carte MUSÉO qui vous laisse visiter un des 7 musées du Québec participants. Chaque passe peut être empruntée pour une semaine et permet l'entrée gratuite à un musée pour une famille de 4. Pour en savoir plus, visitez: www.mabibliotheque.ca/st-gabriel.

CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ TD 2017

À vos marques, prêts, lisez!

Viens nous voir à la bibliothèque le **17 juin de 14 h à 16 h** pour t'inscrire au Club de lecture d'été. Tu recevras un livret gratuit et des collants pour suivre tous les livres que tu lis. Il y aura aussi des activités amusantes et des bricolages célébrant le thème de cet été : Canada 150! Bien entendu, ce ne serait pas un anniversaire sans gâteau! Tu peux aussi toujours t'inscrire pour le Club de lecture d'été pendant tout l'été à la bibliothèque. Souviens-toi que tu as jusqu'au 24 août pour gagner des coupons pour le tirage des prix.



COUPS DE CŒUR

Passez à la bibliothèque pour voir les expositions de livres pour la célébration Canada 150. Plusieurs livres y seront exposés tout au long du printemps et de l'été, alors venez souvent!

BOÎTES À LIRE

Les boîtes à lire sont de retour! Vous en retrouverez une au parc du pont Clark et une autre au parc de jeux près du Centre communautaire. Prenez un livre, retournez-le ou gardez-le! Il est aussi encouragé d'y mettre un livre ou deux pour donner au suivant, mais pour les dons plus volumineux, svp les déposer à la bibliothèque

NOUVEAU PARC DE PLANCHE À ROULETTES



SITUÉ PRÈS DU TERRAIN DE BASKETBALL LE NOUVEAU PARC SERA PRÊT POUR LE DÉBUT DE L'ÉTÉ 2017!

HEURES D'OUVERTURE

Semaine : 18 h à 21 h 30

Samedi & dimanche: 12 h à 22 h

Pour la sécurité des planchistes :

- ⌚ L'utilisation du parc est à vos risques et périls. **À noter que le stationnement n'est pas un endroit sécuritaire pour pratiquer ce sport et qu'il y est défendu de pratiquer la planche à roulette.**
- ⌚ Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- ⌚ Une planche à roulettes à la fois sur la rampe.
- ⌚ Il est obligatoire de porter l'équipement protecteur (casque, coudières, gants, genouillères, poignets et chaussures antidérapantes) sur les modules. Ces équipements **NE SONT PAS** fournis par la Municipalité.
- ⌚ Il est interdit de pratiquer des manœuvres dangereuses.
- ⌚ Seulement les planches à roulettes sont permises dans le parc.
- ⌚ Il est interdit d'utiliser le parc lorsque sous l'influence de l'alcool et des drogues.
- ⌚ Il est interdit d'apporter des contenants en verre.
- ⌚ Tout manque de respect envers le préposé entraîne une expulsion immédiate.
- ⌚ **DANGER !** Lorsque les surfaces sont mouillées ou recouvertes de feuilles, le parc de planche à roulette est fermé puisque les risques d'accident sont beaucoup plus élevés .
- ⌚ **EN CAS D'ACCIDENT :** Avisez le préposé, sinonappelez le 9-1-1
- ⌚ **Prévenir les accidents,** c'est l'affaire de tous! Avisez immédiatement le préposé s'il y a un bris d'équipement.

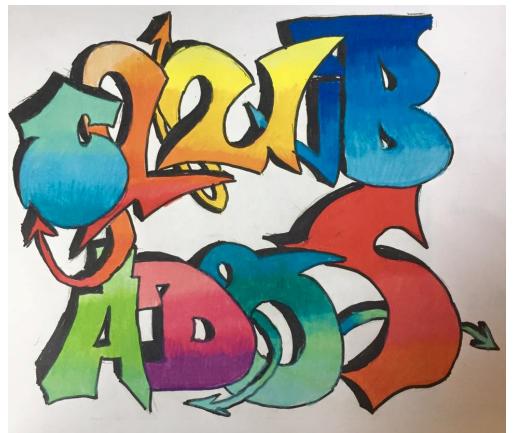
CLUB ADOS

Le Club Ados est un endroit où les ados peuvent se rencontrer et obtenir un soutien lorsque nécessaire. Il offre à la fois aux ados et adultes influents l'opportunité de travailler ensemble afin de créer de bonnes capacités de communication ainsi qu'un bon développement personnel.

Le Club Ados organise une variété d'activités selon les suggestions du groupe. Loisirs, sports récréatifs, ateliers, cuisine et plus. Les ados se voient aussi donner l'opportunité de s'impliquer auprès de d'autres organismes communautaires.

Voici ce qui est offert:

- Ordinateurs avec accès internet supervisé
- Table de billard
- Playstation
- Télévision
- Table de Mississippi
- Basketball
- Beach volleyball
- Soccer
- Parc de skate
- Softball
- Et plus...



HORAIRE

Jeudi soir :	18 h à 21 h
Vendredi soir :	18 h à 22 h
Samedi :	14 h à 17 h
	18 h à 22 h

Nos animateurs sont toujours disponibles pour écouter ou aider, selon le besoin.

Alors, si tu es âgé entre 11 et 17 ans et que tu veux t'amuser, viens nous rejoindre!

Il y a toujours quelque chose à faire au Club ados.

À noter que nous préparons la cédule d'été. Le calendrier d'évènements sera affiché sur Facebook bientôt. Il y aura de nouvelles activités estivales excitantes. Rejoins-nous sur Facebook pour connaître toutes les activités à venir: Clubados Valcartier



CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIK

Horaire d'été (juin-juillet-août):

Lundi au vendredi 6 h à 13 h

Lundi au jeudi 15 h à 21 h

Vendredi 15 h à 19 h

Samedi 7 h à 12 h

(À noter que l'horaire du samedi est sujet à changement dépendant du niveau de fréquentation pendant cette plage horaire)

Liste de prix :

1 mois : 30 \$/pers. ou 40 \$/famille*

3 mois : 60 \$/pers. ou 80 \$/famille*

6 mois : 110 \$/pers. ou 140 \$/famille*

1 an : 200 \$/pers. ou 260 \$/famille*

*famille = adultes et enfants/étudiants de 14 à 25 ans

Étudiants (14 à 25 ans), 50 ans et + :

⇒ 50% de rabais (excepté prix carte et session)

1 session : 5 \$/personne

Carte 20 sessions : 60 \$/personne

Non résidents : 20 \$ de plus

Âge requis :

14 à 16 ans Cardio seulement

16 ans et + Cardio + Musculaire

Responsable :

Jean-François April

B.Sc Éducation Physique,

Téléphone : 418 844-1218

Poste 233

Courriel : centrepophysik@videotron.ca





DÉFI PERSÉVÉRANCE

Saint-Gabriel-de-Valcartier

OUVERT À TOUS!

Samedi 27 mai 2017

Informations et inscriptions
www.defiperseverance.com

1km
5km
10km

Lalit Ma | Photography

ATELIER « L'alimentation saine en toute simplicité »

Vous voulez apprendre à intégrer plus de fruits et légumes à votre alimentation ?

Vous avez toujours voulu cuisiner plus santé mais manquez de motivation ?

Vous voulez retrouver votre énergie, votre vitalité ?

Lors de ses ateliers de saine alimentation, Catherine Drouin, naturopathe se fera un devoir de rendre l'alimentation saine accessible à tous. Elle est animée par l'envie de partager avec vous son savoir pour que vous puissiez découvrir d'autres façons de voir la nutrition et que vous puissiez retrouver santé, vitalité et énergie dans la simplicité. N'aimant pas les recettes compliquées, elle vous partagera ses astuces pour inclure plus d'aliments sains dans votre quotidien. Huit recettes vous seront démontrées et vous pourrez les

goûter ensuite. Divers sujets pourront être abordés selon les besoins du groupe comme la digestion, l'équilibre alimentaire, les propriétés des aliments, les carences, etc. Un petit fascicule contenant toutes les recettes et plus encore vous sera remis à la fin de l'atelier.

DÉTAILS

Date : 2 possibilités (mardi 28 mai ou dimanche 30 mai 2017)

Heure : 19 h ou 14 h selon le choix

Lieu : Cuisine du centre communautaire Valcartier

Durée : 2 heures
(incluant période de questions)

Coût : 40 \$ /personne

Pour inscription : 581-996-5306 / katryn20@hotmail.com
(Catherine Drouin)

Places limitées



4^e édition

TRAIL VALCARTIER

PREMIÈRE COURSE DE TRAIL DE LA SAISON!

Samedi 13 mai 2017

Venez commencer l'année du bon pied dans les TRAILS du Centre Myriam Bédard, à Valcartier.

ADULTE : 5 KM et 10 KM

ENFANT : 500 M et 1 KM

info@trailvalcartier.com

418 844-5000, poste 3923

Inscription : trailvalcartier.com

Bénévoles recherchés!



LOISIRVALCARTIER

Service des loisirs communautaires
BASE VALCARTIER

Nouveau



TRIATHLON DUATHLON VALCARTIER

Samedi 20 mai • Centre des sports (bât. 516)

ÉPREUVES :

ADULTE (16 ans et +) : Coupe du Québec - Duathlon sprint, Triathlon sprint, Triathlon distance découverte

ENFANT (4 ans à 15 ans) : Courses, Triathlon jeunesse

ÉQUIPE (12 ans et +) : Triathlon Découverte Familiale, Triathlon Sprint, Duathlon Sprint, Duathlon Olympique

triathlonvalcartier.com

Inscription : [gotikk.com \(triathlon-duathlon-valcartier\)](http://gotikk.com/triathlon-duathlon-valcartier)

Bénévoles recherchés!

Service des loisirs communautaires
BASE VALCARTIER



TRIATHLON DUATHLON VALCARTIER



*ENSEMBLE,
AU COEUR
DE LA
NATURE*

1743, boulevard Valcartier
Saint-Gabriel-de-Valcartier
(Québec) G0A 4S0

Téléphone : 418 844-1218
Télécopieur : 418 844-3030
Courriel : admin@munsgdv.ca

SITE INTERNET
www.saint-gabriel-de-valcartier.ca



PAGES UTILES

1. Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier (www.facebook.com/munsgdv)
2. Clubados Valcartier
3. Club de soccer les Ours noirs de St Gabriel de Valcartier
4. Club de Taekwon-do de Saint Gabriel de Valcartier
5. Habitations Communautaires Saint Gabriel de Valcartier
6. Ligue de balle molle Saint-Gabriel-de-Valcartier
7. Terrain de Jeux Saint-Gabriel-de-Valcartier Playground
8. Le marché public de Saint Gabriel de Valcartier
9. Les mamans de St-Gabriel-de-Valcartier
10. Centre Physik
11. Service des loisirs communautaires de la Garnison Valcartier
12. Le Centre de la famille Valcartier

SAVIEZ-VOUS...

Qu'une liste des organismes pouvant aider la communauté se retrouve sur le site Internet de la Municipalité sous l'onglet SERVICES? Une copie papier est aussi disponible au bureau municipal. Appelez-nous pour en recevoir une par la poste.

SERVICES DE MAINTIEN À DOMICILE

Vous avez besoin d'aide?

NOS SERVICES OFFERTS:

- Entretien ménager
- Entretien des vêtements
- Préparation de repas
- Emplettes
- Grand ménage
- Peinture
- Travaux extérieurs
- Travaux lourds

NOS SPÉCIALITÉS:

- Assistance physique (lever, coucher, aide au transfert)
 - Soins d'hygiène (toilette partielle, bain)
 - Gardiennage | Répit
 - Approche au mourant
 - Coiffure
- POUR QUI:
- Personnes âgées
 - Malades chroniques



*Aide à la communauté
et services à domicile*

- Familles en difficulté
- Résidences d'hébergement
- Personnes à mobilité réduite
- Personnes en convalescence
- Toute la population

HORAIRE DES SERVICES:

24 h/jour | 7 jours/ semaine
418 842-9791 poste: 21

www.aidealacommunaute.org

DATES À RETENIR

MAI

- 1 Début - inscriptions Terrain de jeux et du Groupe de jeux
15 Date limite pour envois de CV—emploi d'été Travaux publics
12 Date limite, inscriptions balle molle féminine
19 Date limite pour envois de CV—emplois d'été Terrain de jeux et pataugeuse
22 Bureau municipal fermé
27 Spectacle de danse Hip-Hop
28 Collecte de RDD, distribution d'arbres, vente de garage communautaire, don d'articles usagés
29 Semaine de collecte spéciale pour les feuilles mortes

JUIN

- 1^{er} Début horaire d'été: Centre Physik
9 Date limite inscription t-ball pour enfants
16 Ouverture de la pataugeuse et du parc de jeux d'eau début du soccer pour ados/adultes
17 Lancement du Club de lecture d'été à la bibliothèque

19 Début des soirées pétanque (lundis & vendredis)

23 Bureau municipal fermé

24 Début du t-ball pour enfants

26 Début - Terrain de jeux et Groupe de jeux d'été

26 Défi persévérance—Vallée Jeunesse

30 Bureau municipal fermé

JUILLET

- 6, 13, 20, 27 MARCHÉ PUBLIC
1^{er} 2e versement du compte de taxes municipales,
3 Bibliothèque—début de l'horaire d'été
28 Date limite - inscriptions tournoi de balle donnée

AOÛT

- 3, 10, 17, 24, 31 MARCHÉ PUBLIC
11 Fin—Terrain de jeux et Groupe de jeux d'été
15 Prochaine édition du Bulletin l'Indispensable
14 Semaine de garde
18,19 Tournoi de balle donnée et Journée familiale